

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/01/2019



PRIX DE VENTE				HONORAIRES	PRIX DE VENTE				HONORAIRES
De	1 €	à	10 999 €	1 000 €	De	150 000 €	à	170 999 €	11 000 €
De	11 000 €	à	16 999 €	2 000 €	De	171 000 €	à	190 999 €	12 000 €
De	17 000 €	à	22 999 €	2 500 €	De	191 000 €	à	210 999 €	13 000 €
De	23 000 €	à	27 999 €	3 000 €	De	211 000 €	à	240 999 €	14 000 €
De	28 000 €	à	33 999 €	4 000 €	De	241 000 €	à	260 999 €	15 000 €
De	34 000 €	à	59 999 €	5 000 €	De	261 000 €	à	300 999 €	16 000 €
De	60 000 €	à	75 999 €	6 000 €	De	301 000 €	à	316 999 €	17 000 €
De	76 000 €	à	86 999 €	7 000 €	De	317 000 €	à	340 999 €	18 000 €
De	87 000 €	à	97 999 €	8 000 €	De	341 000 €	à	373 999 €	19 000 €
De	98 000 €	à	118 999 €	9 000 €	De	374 000 €	et	Plus	5,5 %
De	119 000 €	à	149 999 €	10 000 €					

Sauf convention contraire expresse entre les parties (Indiquée au mandat de vente) les honoraires sont à la charge du Vendeur (Mandant)

HONORAIRES D'ÉVALUATION DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/01/2019

Biens Simples :

Valeur vénale : 150 €
Valeur locative : 150 €

Biens complexes : plusieurs bâtiments

Valeur vénale : 500 €
Valeur locative : 250 €

BARÈME DES HONORAIRES LOCATION/GESTION LOCATIVE IMMOBILIERS D'HABITATION – BUREAU / COMMERCE / LOCAL TTC ⁽¹⁾ AU 01/01/2019

HONORAIRES DE LOCATION TTC ⁽¹⁾ « IMMOBILIER D'HABITATION »

- Honoraires entremise et négociation : **100 €** (Offert si mandat de location Premium ou Premium sérénité) à la charge du bailleur.

- Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux à la charge du bailleur et locataire :

Pour un loyer inférieur à 400 €.....**Honoraires = 1 mois de loyer -50 €**

Pour un loyer inférieur à 750 €.....**Honoraires = 1 mois de loyer -100 €**

Pour un loyer supérieur à 751 €.....**Honoraires = 1 mois de loyer -200 €**

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire (loi ALUR : 8€/m² pour les visites et constitution du dossier de location, 3€/m² pour l'état des lieux, soit au total 11€ TTC/m² de surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises).

Prestations complémentaires :

Honoraires de rédaction du bail sans recherche du locataire.....**200 € à la charge du Bailleur**
Honoraires de rédaction d'un avenant au bail.....**30 € à la charge du demandeur**
Honoraires d'état des lieux seul (entré ou sortie).....**3 €/m² ⁽²⁾**
Honoraires location/bail Garage/Stationnement/Box.....**60 € Partagé par moitié entre le bailleur et le locataire**

HONORAIRES DE LOCATION TTC ⁽¹⁾ « BUREAU / COMMERCE / LOCAL »

- A la charge du bailleur : 1 mois de loyer HT et hors charges

- A la charge du preneur : 1 mois de loyer HT et hors charges

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC ⁽¹⁾ - A la charge du Mandant

Gestion seule pour un bien : 8 % (Variable selon le nombre et le type de bien) basés sur le montant des encaissements mensuels (loyer + charges)

Option garantie des loyers impayés :2,20 % basés sur le montant des encaissements mensuels (selon éligibilité du Locataire)

En cas de pluralité de biens, nous contacter pour l'établissement d'un devis personnalisé.

(1) TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

(2) Surface habitable – Article R*111-2 du code de la Construction et de l'Habitation